

Département de la
Haute-Savoie
.....
Arrondissement de
Thonon- Les- Bains
.....
Commune de
CERVENS

Délibération
N° 2022-13

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL DE LA COMMUNE
DE CERVENS**

Envoyé en préfecture le 24/03/2022
Reçu en préfecture le 24/03/2022
Affiché le 24/03/2022
ID : 074-217400530-20220315-D202203_13-DE

Nombre de conseillers en exercice : 15 **VOTE** : pour : 13
Présents : 11 contre : 0
Absents : 4 abstentions : 0
Procuration 2
Date de la convocation : 10/03/2022 Secrétaire de séance : Thierry PROFFIT

SEANCE ORDINAIRE DU 15 MARS 2022 à 20 H

L'an deux mil vingt-deux le 15 mars à vingt heures, les membres du Conseil Municipal de la commune de CERVENS dûment convoqués, se sont réunis en session ordinaire dans la salle de la mairie, sous la présidence de Monsieur Gil THOMAS, Maire.

PRESENTS : CALLENDRIER Michèle/ DECOMBARD Coralie/ DUTARTRE Claire/ KELLER Sophie / LEYDIER Serge/ MASSON Thibault / PROFFIT Thierry/ SANDRAL Linda/ SCHMETZ Bernard / THOMAS Gil / VUARGNOZ Catherine.

ABSENTS : CHATEL Christophe / CHATEAU Baptiste / FAVRAT Florent/ NOEL Ruta.

PROCURATIONS : Christophe CHATEL donne procuration à Gil THOMAS/ Ruta NOEL donne procuration à Coralie DÉCOMBARD

Décisions
budgétaires

OBJET : **Affectation du compte de résultat de l'exercice 2021 de la section de fonctionnement.**

LE MAIRE PROPOSE aux conseillers de valider la reprise des résultats de l'exercice 2021,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré et à l'unanimité ;

CONSIDERANT les résultats du compte administratif 2021, arrêtés comme suit :

Section de fonctionnement :

Résultat antérieur reporté, excédent	299 378.63 €
Recettes arrêtées à la somme de	1 051 104.29 €
Dépenses arrêtées à la somme de	882 852.66 €

Soit un excédent de fonctionnement de ----- 467 630.26 €

Section d'investissement :

Résultat antérieur reporté, déficit	-148 297.02 €
Recettes arrêtées à la somme de	246 650.39 €
Dépenses arrêtées à la somme de	322 960.82 €
Solde des Restes à réaliser arrêtés à la somme de	10 767.00 €

Soit un déficit global d'investissement de ----- - 213 840.45 €

CONSIDERANT les besoins de financement de l'exercice 2022 ;

☞ **DECIDE** à l'unanimité **d'affecter** l'excédent de fonctionnement comme suit :

- ↳ Un montant de **213 840.45 €** pour couvrir le déficit de la section d'investissement,
- ↳ Le solde de **253 789.81 €** au financement des charges de fonctionnement de l'exercice suivant.

Ainsi fait et délibéré les, jour, mois et an susdits,

Pour extrait certifié conforme

Le Maire,

Certifié exécutoire par sa réception en Préfecture le **24 MAR. 2022**

Et son affichage le **24 MAR. 2022**

Le Maire, Gil THOMAS